



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

LYON, le 23 janvier 2025

A l'attention de monsieur Grégory DOUCET
Maire de Lyon

Objet : inaction incompréhensible et même inadmissible.

Monsieur le Maire,

Le lundi 13 février 2023, voilà presque deux années, le conseil de quartier « Quartiers Anciens » et l'association Les Droits du piéton vous ont écrit – ainsi qu'à vos deux adjoints MM. Mohamed CHIHI & Valentin LUNGENSTRASS – pour exprimer 5 propositions concrètes afin que le quai Pierre Scize (5e et 9e Adts) redevienne une voie urbaine où la sécurité et la tranquillité des piétons et des habitants soient totalement respectées.

En effet, le 2 août 2022, les autorités préfectorales ont décidé de supprimer et d'enlever le radar-sanction installé depuis dix ans devant le 85 quai Pierre Scize dans le 5ème arrondissement. Très rapidement, malgré une limitation de la vitesse à 30 km/h sur le quai, la vitesse des motards, des automobilistes et des livreurs a dépassé les 50 km/h et parfois même les 70 km/h, notamment dans la très grande ligne droite allant du 106 au 72 du quai.

Je résume ces 5 propositions en indiquant uniquement leur dénomination puisque notre courrier de février 2023 expliquait précisément chacune d'entre elles :

- la suppression du feu tricolore situé devant le 85 du quai
- le maintien du feu tricolore avec programmation périodique au rouge
- le feu « vert-récompense »
- la création d'un plateau traversant avec ou sans feu tricolore
- la remise de la vitesse limite à 50 km/h et la réinstallation du radar.

Tout d'abord, je dois dire – sans aucune fausse modestie – que je suis assez fier que des entités citoyennes constituées uniquement de bénévoles aient pu élaborer 5 propositions qui ont des coûts de mise en place et d'entretien très différents mais où chacune d'entre elles a son utilité.

Je doute vraiment que la Mairie de Lyon ou la Métropole reçoive souvent des courriers contenant 5 propositions différentes sur un sujet précis. Je suis même convaincu que les services techniques des Subdivisions territoriales du Grand Lyon puissent élaborer 5 propositions différentes tant l'idéologie de la « voiture-reine » est encore dominante chez les ingénieurs et techniciens de voirie.

Mais le plus important n'est pas là : le plus important est que n'avons reçu **strictement aucune réponse** de la Mairie de Lyon. Pas même un accusé de réception !
Incompréhensible pour un Maire se proclamant progressiste, et même inadmissible.

Aussi, très mécontents de cette absence totale de réponse, nos deux entités citoyennes vous ont de nouveau adressé un courrier le 20 février 2024, courrier exprimant les 5 mêmes propositions mais – il faut le dire – avec un ton beaucoup plus déterminé.

Et, une semaine après, soit le 27 février, madame Marielle PERRIN (adjointe en Mairie du 5e Adt) nous a répondu pour nous dire qu'elle choisissait la proposition n°2, à savoir le maintien de ce feu tricolore mais avec une programmation périodique pour un passage automatique à l'orange, puis au rouge de ce feu. Et ce même si aucun piéton ne se présente pour traverser sur le passage-piéton situé juste après le feu tricolore.

Cette réponse positive m'a grandement réjoui puisque la vitesse excessive allait enfin être maîtrisée sur cette partie du quai Pierre Scize.

Mais elle m'a aussi mis un peu en colère car il aura fallu attendre plus d'une année depuis notre premier courrier du 13 février 2023 et une relance le 20 février de l'année suivante pour obtenir une réponse sur une proposition qui est réellement la plus simple à mettre en place, la moins onéreuse pour le contribuable ! Que de temps perdu !

Le problème est que, depuis près de 11 mois après la réponse de l'Adjointe en Mairie du 5e Adt, **rien n'a été fait !** Aucune programmation périodique pour un passage automatique à l'orange, puis au rouge de ce feu n'a été faite. Ce feu tricolore reste constamment au vert. Incompréhensible et même inadmissible !

Oui, incompréhensible et même inadmissible car je n'entrevois que deux possibilités quant au fait que ce choix n'ait pas été réalisé :

→ soit les Services techniques se révèlent incompetents pour programmer périodiquement ce feu tricolore à passer à l'orange, puis au rouge. Mais dans ce cas, pourquoi garder des Services aussi incompetents professionnellement ?

→ soit il n'y a pas une réelle volonté politique de mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h sur le quai Pierre Scize. Mais dans ce cas, pourquoi la Mairie du 5e Adt a-t-elle fait le choix de « Lyon Ville 30 » dans tout le 5e arrondissement ?

Mieux encore : pourquoi avez-vous pris la décision politique – car c'est votre décision et non pas celle de la Métropole puisque toutes les communes en faisant partie n'ont pas fait ce choix – de mettre en place « Lyon Ville 30 » si vous n'avez pas la volonté de la faire appliquer concrètement ?

Quoi qu'il en soit, nous, les bénévoles, nous avons agi. En effet, le 29 mars 2024, les associations La Rue Est à Nous, La Ville à Vélo et Les Droits du piéton étaient présentes devant le 85 quai Pierre Scize, à l'endroit précis où existait un radar-sanction supprimé par la Préfecture du Rhône en août 2022. Grâce à un radar Bushnell, nous avons mesuré la vitesse des automobilistes.

Le constat est sans appel. Il a pu être vérifié par Le Progrès et BFM TV, présents sur place : moins d'une voiture sur deux est en dessous des 30 km/h et la plupart ralentissaient à cause des travaux en amont existants à ce moment-là mais surtout lorsqu'ils voyaient le radar. Sur 10 minutes, environ 20 % des automobilistes étaient plus près des 40 km/h avec une pointe à 62 km/h !

Le samedi 30 mars, un article est paru dans Le Progrès pour relater cette action associative.

C'est pourquoi, mon Association vous demande instamment de faire réaliser le plus rapidement possible ce que la Mairie du 5e arrondissement a choisi : la proposition n°2.

Si cela n'est pas fait, cela montrera votre manque réel de volonté politique de faire appliquer votre propre décision. Dans ce cas, il ne sera pas très difficile pour les citoyens de dire que le « Lyon Ville 30 » est politiquement une véritable mascarade. Ici mais aussi ailleurs dans Lyon.

Je vous adresse, Monsieur le Maire de Lyon, mes salutations associatives et citoyennes.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- Mme Nadine GEORGEL, maire du 5e Adt
- Mme Marielle PERRIN, adjointe Mairie 5e Adt
- Associations La Ville à Vélo & La Rue Est à Nous
- Conseil de quartier « Quartiers Anciens »
- Le Progrès, Lyon-Capitale, BFM TV Lyon